

Brochure

- Menu - Départements - Cinéma - Licence -

Date de mise en ligne : lundi 20 juin 2011

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 Â©2011 -

Tous droits réservés

<a

href="http://www-artweb.univ-paris8.fr/spip.php?action=accéder_document&arg=3540&cle=e46628bc04243db55fe6009549913b5f83f33f15&file=pdf%2Fbrochure_licence_cinema_2017-2018.pdf" title='PDF - 3.1 Mo'
type="application/pdf">



Brochure Licence Cinéma 2017-2018



Modalités de contrôle des connaissances 2015-2019

Annexe aux modalités de contrôle des connaissances 2016-17 Licence Cinéma

Responsables pédagogiques de la licence « Arts » mention « Arts du spectacle - Cinéma : **Mélisande LEVENTOPOULOS, Damien MARGUET, Jennifer VERRAES**

Directeur du Département : **Enrique SEKNADJE**

Coordinations pédagogiques : **Céline GAILLEURD** (exercices et ateliers de réalisation et d'écriture de scénario, ATS et ATP), **Mathias LAVIN** (méthodologie et mémoire de L3)

Responsables des stages pré-professionnels : **Robin DEREUX, Emmanuel DREUX, Nicolas DROIN, Hélène FLECKINGER, Marie PRUVOST-DELASPRES**

Responsable des équivalences : **Grégoire QUENAULT**

Échanges internationaux : **Robin DEREUX**

Equipe pédagogique

PROFESSEUR-ES

Christa BLÜMLINGER
Marguerite CHABROL
Christian DELAGE

Frédéric SABOURAUD
Cécile SORIN
Dominique WILLOUGHBY
Dork ZABUNYAN

PROFESSEUR-ES ÉMÉRITES

Serge LE PÉRON

Suzanne LIANDRAT-GUIGUES

Patrick LOUGUET

PROFESSEUR-ES INVITÉ-ES

Birgit BEUMERS (Aberystwyth University)

Selim EYUBOGLU (Ni_anta_1 University)

MAÎTRES ET MAÎTRESSES DE CONFÉRENCES

Karin BADT (Anglais)

Robin DEREUX

Emmanuel DREUX

Nicolas DROIN

Hélène FLECKINGER

Céline GAILLEURD

Noël HERPE

Henri-François IMBERT

Mathias LAVIN

Éric LECERF (Philosophie)

Mélisande LEVENTOPOULOS

Damien MARGUET

Claire MERCIER

Marie PRUVOST-DELASPRE

Grégoire QUENAULT

Pascale RISTERUCCI

Enrique SEKNADJE

Jennifer VERRAES

Eugénie ZVONKINE

MAST - PAST - PRAG

Simone BITTON

Camille BLOT-WELLENS

Jean-Paul CIVEYRAC

Mazarine PINGEOT (Philosophie)

Alain RAOUST

Alexandra ROJO

Claire SIMON

Cécile VARGAFTIG

DOCTORANT·ES CONTRACTUEL·LES

Max BONHOMME

Claire DEMOULIN

Chloé GALIBERT-LAÎNÉ

Émilie LAMOINE

Agnès PELLERIN

ATER

Céline PLUQUET

Noah TEICHNER

CHARGÉ-ES DE COURS

Clémence ALLAMAND

Charles ALVAREZ

Damien ANGELLOZ-NICOUD

Nicolas ARCHIMBAUD

Valérie ARLAUD

Martine BALDACCHINO

Arnaud BENOLIEL

Christelle BERTHEVAS

Sonia BOGDANOVSKY

Olivier BOHLER

Vicenzo BORLIZZI

Dominique BOUGEROL

Guillaume BRAC

Fanny BURDINO

Véronique BUYER

Marion CARROT

Jean-Sébastien CHAUVIN

Florence CHÉRON

Carine CHICKOWSKY

Claire CHILDERIC
Marie COGNÉ
Florent DARMON

Lydie DELAHAYE

Christine DELORME

Marion DESSEIGNE

Thibault EMIN
Odile ETAIX
Christophe FALIN

Thomas FAVEL

Thomas FAVERJON

Quentin FLAICHER

Mélanie FORRET

Erwan GALERNE
Thomas GLASER

Vincent GOUJON

Pierre GRAS

Florentine GRELIER

Nadège HASSON
Jean-Baptiste HENNION

Max HUREAU

Laurent HUSSON

Valérie JOTTREAU

Claudine LE PALLEC MARAND

Christophe LENOIR

Florence LEVASSEUR

Laurent LEVENEUR

Yaël LÉVY

Sylvie LHERMENIER

Arthur MAS

Linda MÉRIAU

Émilien MOREAU

Emna MRABET

Richard NEGRE

Magali NEGRONI

Arnaud NOÉ

Lenice PEREIRA BARBOSA

Marion POLIRSZTOK

Ana RIBEIRO

Jocelyn ROBERT

Mickaël ROBERT-GONÇALVES

Beatriz RODOVALHO
Sébastien RONCERAY
Stephen SARRAZIN
Emmanuel SOLAND
Philippe-Emmanuel SORLIN
Léa TROULARD

Elena TYUSHOVA

Charles-Pierre VALLIÈRE

Vincent VILLA

Francisco ZAMORA

Présentation de la Licence du domaine « Arts » mention : « Arts du Spectacle - Cinéma »

La Licence « Arts » - Mention « Arts du spectacle » - Parcours « Cinéma » (Licence Cinéma) **offre en trois ans une formation généraliste complète**, validée par un diplôme, facilitant une insertion professionnelle dans l'ensemble des métiers du cinéma et de l'audiovisuel, ou une **poursuite éventuelle d'études dans l'un des trois parcours du Master**

« Arts » - Mention « Cinéma et audiovisuel » du département Cinéma :

- Théorie, esthétique et mémoire du cinéma (responsables : M. Chabrol, M. Lavin) ;
- Réalisation et Création (responsables : H.-F. Imbert, E. Zvonkine) ;
- Valorisation des patrimoines cinématographiques et audiovisuels (responsable : D. Willoughby, G. Quenault).

Cette formation dispense **un enseignement articulant de manière complémentaire théorie et pratique des arts cinématographiques.**

Les enseignements à dominante théorique comportent : Analyse de films, Histoire du cinéma, Esthétique du cinéma, Droit et économie du cinéma, Approches des oeuvres, Théorie des pratiques, Théorie du cinéma, Méthodologie universitaire et initiation à la recherche.

Les enseignements à dominante pratique comportent : Initiation aux techniques du cinéma (image, son et montage), Exercices et Ateliers d'écriture de scénario, de réalisation et de création, cours intensifs d'acquisitions techniques spécialisées et professionnelles.

Les principaux objectifs de cette formation sont :

- L'acquisition d'une culture générale, théorique et pratique, du cinéma et de l'audiovisuel ;
- L'initiation à la recherche universitaire et à ses méthodes ;
- L'ouverture de perspectives professionnelles concrètes par la connaissance générale, aussi bien théorique et pratique, des processus de production, de création, de réalisation, et de diffusion, et par des expériences préprofessionnelles sous forme de stages.

L'organisation du parcours permet la **réorientation** des étudiant-es grâce aux EC « libres » (EC : Enseignement Constitutif) en L1, L2 et L3, aux cours « mutualisés » de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique en L1 (cours « Approches des oeuvres »), et à la possibilité de suivre une « Mineure externe » en Arts ou dans les autres domaines de formation de l'université.

Descriptif du parcours de Licence Cinéma »

Pour rester toujours connecté avec l'actualité de la Licence, inscrivez-vous sur la liste de diffusion, [page d'accueil de Cinéma](#)

La Licence est un cycle d'études supérieures qui se déroule sur trois années.

La majorité des cours peuvent être pris indifféremment au 1er ou au 2d semestre, mais **certains cours ne sont proposés que sur un seul semestre** : soyez donc très vigilant-es à la rentrée universitaire lors des préinscriptions et du choix des cours.

À chaque EC (Enseignement Constitutif) **correspond un certain nombre d'ECTS** (European Credits Transfer

System), selon l'uniformisation des parcours universitaires mise en place par l'Union Européenne. Chaque année de Licence permet d'acquérir 60 ECTS sur les 180 ECTS requis pour l'obtention du diplôme. Leur nombre n'indique en aucune manière une hiérarchie entre **les différents enseignements qui sont tous affectés du même coefficient**.

Tous les cours doivent être validés pour obtenir le diplôme de Licence.

La progression du parcours :

- Il est nécessaire de s'inscrire aux EC en respectant la progression prévue par les différents niveaux du cycle licence.
- **Le passage de L1 vers L2** peut se faire à condition que l'étudiant-e ait validé au moins 30 ECTS sur les 60 ECTS de la L1.
- **Le passage de L2 vers L3** peut se faire à condition que l'étudiant-e ait validé la totalité de la L1 et au moins 30 ECTS sur les 60 ECTS de la L2.

Dans ces deux cas, il est recommandé aux étudiant-es de s'inscrire prioritairement aux EC du niveau inférieur du cycle Licence non encore validés.

Passage de L3 vers le Master « Arts » - Mention « Cinéma et audiovisuel » :

Aucun passage en conditionnel n'est possible, il faut avoir obtenu la totalité de la Licence pour pouvoir s'inscrire en Master « Arts » - Mention « Cinéma et audiovisuel ». Le diplôme de Licence est délivré par un jury **après obtention de tous les EC composant le cursus**.

Réorientation vers un autre département :

La réorientation des étudiant-es est possible à chaque fin de semestre de L1 et de L2.

À la fin du 1^{er} semestre de L1, la réorientation est possible en direction d'une autre Licence de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique, sous réserve d'avoir suivi et validé l'EC

« Approches des oeuvres 1 » et d'avoir suivi et validé l'EC « libre » dans le département souhaité, et tout en conservant les ECTS obtenus en cinéma dans la « Majeure ».

Les étudiant-es en Cinéma ayant suivi et validé leur Mineure dans un autre département peuvent se réorienter dans la discipline de leur Mineure à partir de la fin de la L1.

Dans ces deux cas, il faut se renseigner directement auprès du département concerné afin de connaître leurs modalités d'accueil des étudiant-es en réorientation.

Réorientation des étudiant-es venant d'autres départements :

À la fin du 1er semestre de L1 les étudiant-es d'autres formations peuvent se réorienter en Licence Cinéma sous réserve d'avoir suivi et validé l'EC « Approches des oeuvres 1 » et un EC « libre » choisi en Cinéma.

Les étudiant-es ayant suivi et validé la Mineure externe Cinéma peuvent se réorienter en Licence Cinéma. La Mineure externe Cinéma est conçue de façon à donner aux étudiant-es les bases théoriques nécessaires pour s'intégrer à la Majeure Cinéma en cas de réorientation. L'accueil des étudiant-es se réorientant n'est pas automatique et se fait dans la limite des capacités d'accueil de la formation.

Contactez le secrétariat de la Licence Arts pour connaître les délais et les démarches à suivre.

La réorientation en Licence Cinéma est possible pour tout-e étudiant-e au plus tard à la fin du semestre 4 du cycle Licence, sous condition de valider en pré-requis les EC de la Majeure Cinéma de L1 et de L2 (sauf les EC équivalents déjà validés en Mineure externe ou en EC libre).

MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle des connaissances sont établies par **contrôle continu intégral** en fonction de la nature de chaque EC et conformément au règlement en vigueur à l'Université Paris 8.

S'il/elle a obtenu une note inférieure à 10/20, un-e étudiant-e peut demander à l'enseignant-e de se présenter à une **session de rattrapage**, à condition d'avoir suivi l'EC avec assiduité et de s'être soumis-e aux obligations du contrôle des connaissances.

La **compensation** des notes est possible à l'intérieur des UE composées de plusieurs EC. Ces UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant-e y a obtenu la moyenne.

Renonciation à la compensation : un-e étudiant-e ayant obtenu une note qu'il/elle juge insuffisante peut demander à repasser l'examen en session 2 pour améliorer ses résultats. La meilleure note des deux sessions sera prise en compte pour le calcul de la moyenne à l'UE et à l'année. La demande doit être effectuée auprès du secrétariat avant le jury de la première session. Cette procédure de renonciation ne peut pas concerner plus de cinq EC sur une année universitaire.

Attention : En fin de semestre, les étudiant-es doivent vérifier que tous leurs EC ont bien été validés et se renseigner sur les modalités de rattrapage directement auprès de l'enseignant-e concerné-e.

Quelques EC ne peuvent faire l'objet de rattrapage : Acquisitions Techniques Spécialisées (11A) et Exercices de réalisation (9B et 10B) en L2 ; Acquisitions Techniques Professionnelles (16B), Atelier de réalisation (15A et 16A), Mémoire de Licence (17B), Stage (18A) en L3.

FRAUDE ET PLAGIAT

Tout travail de rédaction universitaire (devoir sur table, dossier, mémoire, rapport) doit faire état des sources sur lesquelles il s'est appuyé et, en particulier, des éventuelles citations littérales des oeuvres d'autrui (y compris les textes accessibles sous forme électronique) qui doivent être données entre guillemets et référencées précisément en notes de bas de page. L'irrespect de cette obligation, notamment par la pratique du « **copier-coller** » constitue une fraude entraînant sanction et pouvant conduire au **passage devant la section disciplinaire**. Il est en effet interdit d'utiliser dans un document ou un travail soumis à évaluation, **en tout ou en partie**, l'oeuvre d'autrui ou des passages de celle-ci sans les identifier expressément comme citations et dans l'intention de les faire passer pour siens. Les enseignant-es du département Cinéma pourront demander à leurs étudiant-es, en fonction de la nature des travaux qu'ils/elles leur feront faire dans le cadre de leur(s) cours, de signer et dater **une déclaration sur l'honneur** (cf. le mémoire de Licence dans la rubrique dédiée).

ORGANISATION DES ÉTUDES

La Licence Cinéma offre, au choix, un « parcours principal » intégralement effectué au sein du département Cinéma ou un « parcours alternatif » (voir p. 13) qui permet à l'étudiant-e de valider une partie des cours dans d'autres départements.

Le « parcours principal » de la Licence Cinéma se compose de la **Majeure** « Arts du spectacle cinématographique », de **Compétences transdisciplinaires et transversales** (en L1), de la **Mineure** interne approfondie « Théorie et pratique du cinéma et de l'audiovisuel » et du **Projet personnel et professionnel** (en L2 et L3).

1ère année de licence (L1)

	Intitulé UE	Intitulé EC	ECT S
MAJEURE	UE 1 - Initiation théorique et méthodologique	1A - Analyse 1 (méthodologie disciplinaire)	6
1B - Histoire 1	7		
1C - Esthétique 1	7		
UE 2 - Initiation au droit, à l'économie et aux métiers cinématographiques	2A - Droit / Economie 1	9	
2B - Initiation technique	9		
DECOUVERTE	UE 3 - Pratiques et savoirs transdisciplinaires 1	3A - Approches des oeuvres 1 (EC transdisciplinaire mutualisé)	3
3B - Ouverture à la réorientation : Théories des pratiques 1 (EC construction de parcours 1)	3		
UE 4 - Pratiques et savoirs transdisciplinaires 2	4A - Approches des oeuvres 2 (EC découverte dans ou hors domaine mais hors discipline)	3	

Brochure

4B - Ouverture à la mineure : Scénario 1 (EC construction de parcours 2)	3		
TRANSVERSALITES	UE 5 - Compétences transversales 1	5A - Méthodologie 1 : Outils pour le travail de recherche et de création en université	3
5B - Informatique 1			
UE 6 - Compétences transversales 2	6A - Langue		3
6B - EC libre (peut être pris dans la discipline)	3		

2ème année de licence (L2)

	Intitulé UE	Intitulé EC	ECT
MAJEURE	UE 7 - Approfondissement théorique et méthodologique	7A - Analyse 2	6
7B - Histoire 2	6		
7C - Esthétique 2	6		
UE 8 - Fondamentaux droit, économie et théorie du cinéma	8A - Droit / Economie 2	9	
8B - Théorie du cinéma	9		
MINEURE INTERNE	UE 9 - Pratiques artistiques 1	9A - Exercices d'écriture scénario	3
9B - Exercices de réalisation 1	3		
UE 10 - Pratiques artistiques 2	10A - Théorie des pratiques 2	3	
10B - Exercices de réalisation 2	3		
PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	UE 11 - Projet personnel et professionnel 1	11A - Formation pré-professionnelle : Acquisitions Techniques Spécialisées	4
11B - Langue 2	4		
UE 12 - Projet personnel et professionnel 2	12A - Méthodologie 2 : Expériences préprofessionnelles. Accompagnement méthodologique du projet tutoré.	4	
12B - EC libre	2		

3ème année de licence (L3)

	Intitulé UE	Intitulé EC	ECTS
MAJEURE	UE 13 - Perfectionnement théorique : analyse et esthétique du cinéma	13A - Analyse 3	9
13B - Esthétique 3	9		
UE 14 - Perfectionnement droit, économie et histoire du cinéma	14A - Histoire 3	9	
14B - Droit / Economie 3	9		
MINEURE INTERNE	UE 15 - Ateliers de créations	15A - Atelier de réalisation 1	3
15B - Scénario niveau 3, du scénario au film	3		
UE 16 - Perfectionnement technique et atelier de réalisation	16A - Atelier de réalisation 2 ou stage optionnel	3	
16B - Acquisitions Techniques Professionnelles	3		
PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	UE 17 - Initiation à la recherche	17A - Méthodologie 3 : Initiation à la recherche	3
17B - Mémoire de licence			
UE 18 - Projet personnel et professionnel 3	18A - Stage obligatoire (105h)		
18B - EC libre			
18C - Langue			

La Licence Cinéma offre donc, au choix, les parcours suivants à ses étudiant-es :

1) un parcours principal, intitulé « **Cinéma et audiovisuel - Mineure interne** », destiné aux étudiant-es souhaitant effectuer la totalité de leur Licence en Cinéma, et composé des éléments suivants :

- la **Majeure** (L1 : UE 1, UE 2 ; L2 : UE 7, UE 8 ; L3 : UE 13, UE 14, soit 110 ects) ;
- la **Mineure interne approfondie** intitulée « **Théorie et Pratique du cinéma et de l'audiovisuel** » (L2 : UE 9, UE 10 ; L3 : UE 15, UE 16, soit 24 ects) ;
- **Compétences transdisciplinaires et transversales** composées des **UE Découverte et Transversalité** (L1 : UE 3, UE 4, UE 5, UE 6, soit 22 ects) ;
- et du **Projet personnel et professionnel** (L2 : UE 11, UE 12 ; L3 : UE 17, UE 18, soit 24 ects).

2) un parcours alternatif, intitulé « **Cinéma et audiovisuel - Mineure externe** » (avec une mineure externe à préciser selon les choix effectués) composé des éléments suivants :

- la **Majeure** (L1 : UE 1, UE 2 ; L2 : UE 7, UE 8 ; L3 : UE 13, UE 14, soit 110 ects) ;
- **Compétences transdisciplinaires et transversales composées des UE Découverte et Transversalité** (L1 :

UE 3, UE 4, UE 5, UE 6, soit 22 ects) ;

- **Projet personnel et professionnel** (L2 : UE 11, UE 12 ; L3 : UE 17, UE 18, soit 24 ects) ;
- et d'une **Mineure externe** au choix parmi les propositions suivantes :
 - a) **Mineure externe « Disciplines connexes »** (24 ects) : à choisir parmi les mineures proposées par les autres formations de l'UFR « Arts, Philosophie et Esthétique » (Arts plastiques, Arts et technologies de l'image, Danse, Musique, Philosophie, Photographie, ou Théâtre).
 - b) **Mineure externe « Disciplines annexes »** (24 ects) : à choisir dans les champs disciplinaires extérieurs à la mention et à l'UFR « Arts, Philosophie et Esthétique » proposés par l'Université Paris 8.
 - c) **Mineure « libre »** (24 ects) : à suivre dans une autre institution, après accord préalable et validé de l'équipe pédagogique du département.

Les étudiant-es intéressé-es par une Mineure externe doivent impérativement se renseigner auprès des secrétariats de la discipline souhaitée.

La Licence Cinéma offre par ailleurs une Mineure externe (correspondant à 24 ECTS) pour les étudiant-es venant d'autres départements, intitulée « Cinéma et audiovisuel ». ***Les étudiant-es intéressé-es doivent se renseigner auprès du secrétariat des Licences « Arts » pour obtenir la liste des cours concernés.***

D'une manière générale, les étudiant-es peuvent se renseigner auprès du département de la formation qui les intéresse ou auprès du SCUIO-IP (Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle de l'université). Ce service se trouve au Bureau A-347 et peut être joint à l'adresse électronique : scuio.univ-paris8.fr.

Précisions pour chaque année de Licence

Licence 1

Remarques générales :

Certains cours peuvent être pris indifféremment au 1er ou au 2nd semestre, mais ce n'est pas le cas de tous les cours : **veuillez vérifier sur le planning affiché devant le secrétariat et en ligne sur le site artweb.**

Un cours de L1 ne peut pas être remplacé par un cours d'un autre niveau : vous devez respecter la progression des

niveaux sur l'ensemble de la Licence. Si vous êtes inscrit·e en L2 sans avoir validé l'ensemble des EC de la L1, il est vivement recommandé de vous inscrire prioritairement aux EC du niveau inférieur non encore validés.

Seul le stage (18A) peut être validé lors de n'importe quelle année de Licence : n'hésitez pas à commencer la recherche de votre stage dès la L1.

Répartition des EC sur deux semestres

1ère Année	
Semestre 1	Semestre 2
1A - Analyse 1	
1B - Histoire 1	
1C - Esthétique 1	
2A - Droit / Économie 1	
2B - Initiation technique	
3A - Approches des oeuvres 1 (EC transdisciplinaire mutualisé)	
3B - Théorie des pratiques 1	
	4A - Approches des oeuvres 2 (EC transdisciplinaire mutualisé)
4B - Ouverture à la mineure : Scénario 1	
5A - Méthodologie 1	
5B - Informatique	
6A - Langue	
6B - EC libre (peut être pris dans la discipline)	

Analyse, Histoire, Esthétique, Droit et économie

EC théoriques fondamentaux, à choisir au 1er ou au 2d semestre, sauf pour le cours d'Analyse à choisir au 1er semestre.

Initiation Technique

EC obligatoire (2B), à choisir au 1er ou au 2d semestre. Ce cours d'initiation, à vocation théorique en raison du nombre d'étudiant-es concerné-es, se décline en 12 séances hebdomadaires sur le principe d'une alternance entre les trois techniques de base : Image (4 séances), Son (4 séances), Montage (4 séances). L'inscription se fait lors de la pré- rentrée.

« Approches des oeuvres » (EC transdisciplinaire mutualisé)

Les EC « Approches des oeuvres » (3A et 4A) sont des EC « mutualisés » sur l'ensemble de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique (Arts plastiques, Arts et technologies de l'image, Cinéma, Danse, Musique, Philosophie, Photographie, Théâtre).

Les étudiant-es doivent donc choisir deux cours (l'un au 1er semestre, l'autre au 2d) parmi la liste des Cours mutualisés. Une brochure spécifique, comprenant la liste complète des enseignements proposés, est distribuée aux étudiant-es à la rentrée. Elle est également disponible sur le site de l'UFR.

L'objectif de ces cours est d'offrir une perspective transdisciplinaire sur des objets ou des problématiques communes aux différents enseignements de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique.

Théorie des pratiques

EC hebdomadaire (3B) à choisir au 1er ou au 2d semestre.

Scénario 1

EC hebdomadaire ou intensif (4B) à choisir au 1er ou au 2d semestre. L'inscription se fait lors de la pré- rentrée.

Méthodologie

EC hebdomadaire (5A) à choisir au 1er semestre. L'inscription se fait lors de la pré- rentrée.

Informatique

Le département IPT (Informatique Pour Tous) dispense les EC d'Informatique. Ces EC sont affichés sur le planning du département IPT (Bâtiment C - Bureau C-108) deux semaines AVANT le début des cours.

Les étudiant-es qui le souhaitent peuvent passer le C2i, soit comme auditeur/trices libres, soit après avoir suivi les

cours de préparation au C2i dispensés par le département IPT.

Langues

Le cursus de Licence comprend des EC de Langue (6A) que vous pouvez choisir parmi les langues enseignées à l'université Paris 8.

Pour vous inscrire à un cours de langue, vous devez vous renseigner auprès du Centre de Langues (Bâtiment B1 - Bureaux B-204/205), rattaché à l'UFR de Langues, qui coordonne les différents enseignements de langues étrangères pour les étudiant-es inscrit-es dans tous les départements de l'université.

Attention !

Pour certains cours de langue, un test de niveau est organisé au début de chaque semestre AVANT le début des cours. Le test est obligatoire pour l'inscription dans ces cours.

EC libre

L'EC libre (6B) peut être pris, indifféremment, dans les cours proposés par le département Cinéma ou, en dehors du département Cinéma, dans n'importe quelle formation dispensée à l'université. Dans ce dernier cas, vous devez vous adresser aux secrétariats des départements dispensant les EC qui vous intéressent. Toutefois, tous les cours ne sont pas ouverts aux étudiant-es étranger-es à la formation, il faut donc vous renseigner de manière précise.

Licence 2

Remarques générales :

Certains cours peuvent être pris indifféremment au 1er ou au 2d semestre, mais ce n'est pas le cas de tous les cours : **veuillez vérifier sur le planning affiché devant le secrétariat et en ligne sur le site artweb.** Un cours de L2 ne peut pas être remplacé par un cours d'un autre niveau (inférieur ou supérieur) : vous devez respecter la progression des niveaux sur l'ensemble de la Licence. Si vous êtes inscrit-e en L2 sans avoir validé l'ensemble des EC de la L1, il est vivement recommandé de vous inscrire prioritairement aux EC du niveau inférieur non encore validés.

Rappel : le passage en L3 n'est autorisé qu'à condition d'avoir validé la totalité de la L1 et au moins la moitié de la L2 (30 ECTS).

Seul le stage (18A) peut être validé lors n'importe quelle année de votre Licence.

Répartition des EC sur deux semestres

2e Année	
Semestre 1	Semestre 2
7A - Analyse 2	

7B - Histoire 2	
7C - Esthétique 2	
8A - Droit / Économie 2	
8B - Théorie du cinéma	
9A - Exercices d'écriture scénario	
9B - Exercices de réalisation 1	
10A - Théorie des pratiques 2	
	10B - Exercices de réalisation 2
11A - Formation préprofessionnelle : Acquisitions Techniques Spécialisées	
11B - Langue	
12A - Méthodologie 2	
12B - EC libre (peut être pris dans la discipline)	

Analyse, Histoire, Esthétique, Droit et économie, Théorie du cinéma

EC théoriques fondamentaux, à choisir au 1er ou au 2d semestre.

Scénario 2 : Exercices d'écriture

EC hebdomadaire ou intensif (9A) à choisir au 1er ou au 2d semestre. L'inscription se fait lors de la pré-rentrée.

Théorie des pratiques

EC (10A) à choisir au 1er ou au 2d semestre.

Exercices de réalisation

EC hebdomadaire (9B et 10B) qui se déroule sur les deux semestres de l'année. Parmi les différentes propositions, il faut choisir chaque semestre un exercice différent entre les Exercices de réalisation fiction, documentaire, expérimental, animation ou série. L'inscription aux Exercices de réalisation se fait lors des pré-rentrées du 1 er et du 2d semestre.

Acquisitions Techniques Spécialisées (ATS)

L'ATS (11A) est un EC pratique intensif (soit un vendredi après-midi et deux week-ends complets, soit une semaine en début ou fin de semestre, ou à l'inter-semestre) à choisir parmi les propositions suivantes (1er ou 2d semestre) :

- image et lumière (6 ATS),
- prise de son et montage son (3 ATS),
- montage (5 ATS, sur logiciel Avid média composer ou Final Cut Pro).

Les **dates et modalités d'inscription** aux ATS sont annoncées par la liste de diffusion de la Licence cinéma (inscription en [page d'accueil du département Cinéma](#)) et par voie d'affichage au secrétariat des Licences Arts (Bureau A-120).

Attention !

- Les ATS se déroulent **principalement au 1er semestre**.
- Tout-e étudiant-e qui s'inscrit à un ATS et qui ne se présente pas au cours sans avoir prévenu de son incapacité à y assister au moins 48 heures à **l'avance se verra interdire l'inscription à tout autre ATS de l'année universitaire. Il en sera de même pour toute personne s'absentant plus d'une heure durant le cours intensif sans l'accord préalable de l'intervenant-e de l'ATS.**

Langues

Comme en 1re année, la L2 comprend un EC de Langue (11B) à choisir parmi les langues enseignées à l'université Paris 8. Pour vous inscrire à un cours de langue, vous devez vous renseigner auprès du Centre de Langues (Bâtiment B1 - Bureaux B-204/205), rattaché à l'UFR Langues, qui coordonne les enseignements de langues étrangères pour les étudiant-es inscrit-es dans tous les départements de l'université.

Attention !

Pour certains cours de langue, un test de niveau est organisé au début de chaque semestre **AVANT** le début des cours. Le test est obligatoire pour l'inscription dans ces cours.

Vous avez aussi la possibilité de suivre des cours de cinéma en anglais : voir la rubrique 11B de l'offre de cours de la brochure.

Méthodologie

En 2e année, le cours de Méthodologie (12A) prévoit l'approfondissement des bases du travail en université acquises en 1re année ainsi que la formulation d'un sujet de mémoire qui sera rédigé lors de la 3e année de Licence.

EC libre

L'EC libre (12B) peut être pris, indifféremment, dans les cours proposés par le département Cinéma ou, en dehors du département Cinéma, dans n'importe quelle formation dispensée à l'université. Dans ce dernier cas, vous devez vous adresser aux secrétariats des départements dispensant les EC qui vous intéressent. Toutefois tous les cours ne sont pas ouverts aux étudiant-es étranger-es à la formation, il faut donc vous renseigner de manière précise.

Licence 3

Remarques générales :

Certains cours peuvent être pris indifféremment au 1er ou au 2nd semestre, mais ce n'est pas le cas de tous les cours : **veuillez vérifier sur le planning affiché devant le secrétariat et en ligne sur le site artweb.**

Un cours de L3 ne peut pas être remplacé par un cours d'un niveau inférieur : vous devez respecter la progression des niveaux sur l'ensemble du cycle de Licence. Si vous êtes inscrit-e en L3 sans avoir validé l'ensemble des EC de la L2, il est vivement recommandé de vous inscrire prioritairement aux EC du niveau inférieur non encore validés.

Outre la validation usuelle des cours, pratiques et théoriques (descriptif ci-dessous), l'année de L3 comporte deux nouveautés importantes par rapport au parcours antérieur :

1) la rédaction d'un mémoire de Licence **(17B)**

2) la validation d'un stage **(18A)** : il est souhaitable de commencer la recherche d'un stage dès le début de l'année si vous ne l'avez pas déjà fait.

Répartition des EC sur deux semestres

Licence 3 - Répartition des EC sur deux semestres

3e Année	
Semestre 1	Semestre 2
13A - Analyse 3	
13B - Esthétique 3	
14A - Histoire 3	
14B - Droit / Économie 3	
15A - Atelier de réalisation 1	
15B - Scénario 3, du scénario au film	
	16A - Atelier de réalisation 2 ou stage optionnel
16B - Acquisitions Techniques Professionnelles	
17A - Méthodologie 3	
17B - Mémoire de licence	
18A - Stage obligatoire (105h)	
18B - EC libre	

Analyse, Histoire, Esthétique, Droit et économie

EC théoriques fondamentaux, à choisir au 1er ou au 2d semestre.

Scénario 3, du scénario au film

EC obligatoire hebdomadaire ou intensif (15B) à choisir au 1er ou au 2d semestre.

Ateliers de Réalisation (15A et 16A) Les deux EC de l'Atelier de réalisation sont soit annuels (15A et 16A), soit semestriels (15A ou 16A). Pour les étudiant-es qui souhaitent entrer en Master « Arts » - Mention « Cinéma et audiovisuel », dans le parcours « Réalisation et création », il est vivement recommandé de suivre au moins un atelier de réalisation semestriel ou annuel. L'admission se fait après avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement (annuel ou semestriel), et selon les modalités propres à chaque atelier (à voir avec l'enseignant-e lors du premier cours). L'étudiant-e choisit entre des ateliers de réalisation fiction, documentaire ou expérimental.

Remarque : Un deuxième stage pré-professionnel peut remplacer l'atelier de réalisation 1 ou l'atelier de réalisation 2.

Acquisitions Techniques Professionnelles (ATP)

L'ATP est un EC pratique intensif (soit un vendredi après-midi et deux week-ends complets, soit une semaine en fin de semestre ou à l'inter-semestre). Il n'est possible de s'inscrire qu'à un seul ATP (16B) parmi les 13 ATP proposés dans l'année (4 en image, 3 en son et 6 en montage).

Les dates et modalités d'inscription aux ATP sont annoncées par la liste de diffusion de la Licence Cinéma et par voie d'affichage au secrétariat des Licences Arts (Bureau A-120).

Attention ! Tout-e étudiant-e qui s'inscrit à un ATP et qui ne se présente pas au cours sans avoir prévenu de son incapacité à y assister au moins 48 heures à l'avance **se verra interdire l'inscription à tout autre ATP de l'année universitaire. Il en sera de même pour toute personne s'absentant plus d'une heure durant le cours intensif sans l'accord préalable de l'intervenant-e de l'ATP.**

Méthodologie 3

Le cours de **Méthodologie** de L3 (17A) assure le suivi méthodologique du mémoire de Licence. Le mémoire ne peut être validé que si l'étudiant-e a obtenu la moyenne à son cours de méthodologie. L'inscription au cours de Méthodologie se fait lors de la pré- rentrée.

EC libre

L'EC libre (18B) peut être pris, indifféremment, dans les cours proposés par le département Cinéma ou, en dehors du département Cinéma, dans n'importe quelle formation dispensée à l'université. Dans ce dernier cas, vous devez vous adresser aux secrétariats des départements dispensant les EC qui vous intéressent. Vous noterez toutefois que tous les cours ne sont pas ouverts aux étudiant-es étranger-es à la formation, il faut donc vous renseigner de manière

précise.

Langues

Comme lors des années précédentes, la L3 comprend un EC de Langue (18C) que vous pouvez choisir parmi les langues enseignées à l'université Paris 8. Pour vous inscrire à un cours de langue, vous devez vous renseigner auprès du Centre de Langues (Bâtiment B1 - Bureaux B-204/205), rattaché à l'UFR de Langues, qui coordonne les enseignements de langues étrangères pour les étudiant-es inscrit-es dans tous les départements de l'université.

Attention ! Pour certains cours de langue, un test de niveau est organisé au début de chaque semestre AVANT le début des cours. Le test est **obligatoire** pour l'inscription dans ces cours.

Vous avez aussi la possibilité de suivre des **cours de cinéma en anglais** : voir la rubrique 18C de l'offre de cours de la brochure.

Mémoire de licence

Le mémoire de Licence réalisé en L3 est un travail d'écriture réalisé à partir de recherches effectuées par l'étudiant-e sur un sujet original et problématisé. Il permet à l'étudiant-e de mettre en oeuvre l'ensemble des savoirs théoriques acquis et constitue une préparation indispensable à la poursuite d'études en Master.

Il est effectué sous la direction d'un-e enseignant-e titulaire du département Cinéma. Dès la rentrée, contactez un-e enseignant-e susceptible d'encadrer la rédaction de votre mémoire en fonction des thèmes de recherche précisés ci-dessous. Les horaires des permanences des enseignant-es sont affichés au secrétariat des Licences Arts et du Master Cinéma.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'enseignante responsable de la coordination des mémoires de L3, Hélène Fleckinger : helene.fleckinger@univ-paris8.fr.

Domaines de recherche par enseignant-e	
Christa BLÜMLINGER	Mémoire et temporalité de l'image. Esthétique du cinéma.
Marguerite CHABROL	Relations du cinéma avec les autres arts et médias, cinéma et théâtre. L'acteur et les stars de cinéma. Cinéma américain (esthétique, histoire, genres cinématographiques). Musique de

cinéma.

Brochure

Christian DELAGE	Cinéma et histoire. Histoire du cinéma américain. L'image comme preuve.
Robin DEREUX	Cinéma documentaire. Film et autobiographie. Cinéma chinois. Cinéma exposé.
Emmanuel DREUX	Cinéma Hollywoodien. Cinéma de genre. Histoire et esthétique du cinéma. Cinéma des premiers temps. Comique et cinéma.
Nicolas DROIN	La question des lieux, paysages et architectures au cinéma. Théorie et pratique de la réalisation. Structure du film. Le cinéma et les autres arts. Esthétiques cinématographiques.
Hélène FLECKINGER	Cinéma et politique. Féminisme et cinéma des femmes. Esthétique et techniques du cinéma et de la vidéo. Archives filmiques et enjeux historiographiques.
Céline GAILLEURD	Le cinéma et les autres arts (peintre, arts plastiques, littérature). Étude de motifs iconographiques. Jeu de l'acteur. Le cinéma documentaire. Cinéma muet, notamment cinéma italien. Adolescence et cinéma. Le corps au cinéma. La représentation
Noël HERPE	L'auteur de films en France et en Europe. L'adaptation littéraire et théâtrale. L'acteur de cinéma.
Henri-François IMBERT	Cinéma documentaire. Cinéma africain.
Mathias LAVIN	Esthétique du cinéma, en particulier : temporalité des images ; lumière et couleur ; son et voix. Cinéma portugais et lusophone.
Claire MERCIER	Scénario et dramaturgies occidentales, ciné-récit, ciné-drame, ciné-fable.
Grégoire QUENAULT	Histoire et esthétique du cinéma expérimental et des avant-gardes, de l'art vidéo et des arts électroniques. Cinéma et art contemporain. Spatialisation de l'image (dispositifs, installations, multiprojections).
Fabrice REVAULT	Analyse formelle de film (cadrage, découpage-montage, lumière et couleur, son).
Pascale RISTERUCCI	L'insolite. L'étrange. Le cinéma fantastique. Le mélodrame. Le cinéma australien.
Frédéric SABOURAUD	Approche génétique et esthétique du cinéma à tendance documentaire. Étude du récit cinématographique. Le personnage au cinéma. Étude des articulations, résurgences et circulations de différentes temporalités au cinéma
Enrique SEKNADJE	Problèmes liés à l'analyse de films. Cinéma et temporalité. Liens entre documentaire et fiction. Cinéma italien.
Cécile SORIN	Esthétique du cinéma. Les genres et les références cinématographiques. Les cinémas de fiction français et italien. Les cinémas de la diversité culturelle. La critique
Jennifer VERRAES	Esthétique du cinéma. Cinéma et politique. Le cinéma et les autres arts.
Dominique WILLOUGHBY	Histoire, esthétique et technique du cinéma graphique et de l'animation. Histoire des techniques du cinéma et de l'audiovisuel. Esthétique des cinématographies d'avant-garde et
Dork ZABUNYAN	Esthétique du cinéma et des images audiovisuelles (télévision, internet, jeu vidéo, etc.). Esthétique et politique des images. Cinéma et philosophie. Cinéma et art contemporain. Dispositifs d'images et typologie de l'attention. Pratiques de la description et
Eugénie ZVONKINE	Histoire et esthétique cinématographique. Cinéma russe, soviétique et postsoviétique. Cinémas de l'Est. Dissonance cinématographique.

Le mémoire de Licence constitue un véritable travail de recherche d'une vingtaine de pages dactylographiées au minimum, supposant une capacité de synthèse et de réflexion personnelle. Ce n'est ni une explication de textes, ni une critique de films, ni le survol de l'oeuvre d'un-e cinéaste, encore moins une compilation d'opinions, mais un point de vue argumenté sur une question que vous vous posez, et qui sera étayé par une analyse du corpus choisi. **Le travail devra comporter un titre, un sommaire, une bibliographie et une filmographie complètes et précises.**

Fraude et plagiat :

Tout travail de rédaction universitaire doit faire état des sources sur lesquelles il s'est appuyé et, en particulier, des éventuelles citations littérales des oeuvres d'autrui (y compris les textes accessibles sous forme électronique) qui doivent être données entre guillemets et référencées précisément en notes de bas de page. Le mémoire de Licence est soumis sans réserve à cette obligation. Son irrespect notamment par la pratique du

« copier-coller » constitue une fraude grave pouvant entraîner un passage devant la section disciplinaire et l'interdiction d'une poursuite d'étude. Il est en effet interdit d'utiliser dans un document ou un travail soumis à évaluation, en tout ou en partie, l'oeuvre d'autrui ou des passages de celle-ci sans les identifier expressément comme citations et dans l'intention de les faire passer pour siens.

Le département cinéma demande à ses étudiant-es de joindre à leur mémoire de licence la déclaration sur l'honneur suivante :

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) déclare avoir rédigé ce mémoire dans l'intention d'en faire un travail personnel. Les éventuelles citations littérales de l'oeuvre d'autrui (y compris de textes accessibles sous forme électronique) y sont données entre guillemets, avec indication claire de la source. De même, si j'ai paraphrasé les idées d'autrui, j'en ai mentionné expressément l'auteur-e et la provenance.

Date

Signature de l'étudiant-e

PROGRAMMES D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Dans le cadre des programmes internationaux d'échanges inter-universitaires, les étudiant-es du département Cinéma ont la possibilité d'effectuer un semestre ou une année d'études en Europe ou en Amérique du Nord. Il s'agit des programmes :

- " **SOCRATES** (ERASMUS), programme d'échanges européen ;
- " **CREPUQ**, programme d'échanges franco-qubécois ;
- " **MICEFA**, programme d'échanges franco-américain ;
- " un programme d'échanges franco-chinois.

Ces programmes ont tous la même réglementation et le même but : permettre à un-e étudiant-e de suivre des cours dans une université partenaire, cours qui sont intégrés et validés dans le cursus du diplôme préparé à l'université Paris 8. La mobilité internationale est particulièrement bénéfique en L3. L'étudiant-e peut bénéficier du programme

Socrates-Erasmus au cours de chaque cycle universitaire (Licence, Master, Doctorat). Une bonne maîtrise de la langue du pays où ils/elles vont se rendre est nécessaire.

En vue de leur départ à l'étranger et pour que leur retour se déroule dans les meilleures conditions, les étudiant-es sont encouragé-es à préparer bien à l'avance leur sujet de mémoire de Licence ou leur projet de Master : réfléchir à leur sujet, élaborer leur projet et, dans certains cas, s'entretenir avec un-e responsable de diplôme ou un-e enseignant-e susceptible d'encadrer leurs travaux.

Une fois le projet précisé, il convient de demander un **rendez-vous auprès de l'enseignante responsable de la mobilité internationale**, Marguerite Chabrol : marguerite.chabrol@univ-paris8.fr

Ce rendez-vous est indispensable AVANT la date limite de dépôt des dossiers au SERCI (Service des Relations et de la Coopération Internationales). Les horaires de permanence se trouvent sur le site artweb et sont affichés devant le secrétariat du Master Cinéma (Bureau A-113).

COMMENT PROCÉDER ?

- Assister à la **réunion de rentrée** de présentation des programmes d'échanges et des modalités de candidature ;
- *Se renseigner* sur les conditions générales, dates de retrait ou de téléchargement des dossiers : suivre les informations transmises par le **Service des Relations et de la Coopération Internationales (SERCI)** sur le site internet de l'université : <http://www.univ-paris8.fr/-INTERNATIONAL>. Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service, situé Bâtiment A - **Bureau A-175** (tél. : 01 49 40 65 36) ;
- Prévoir un **projet pédagogique** : le nombre de cours à valider dans les universités pressenties, et leurs équivalents en ECTS (European Credits Transfer System, crédits européens permettant la coïncidence entre les différents cursus européens). Ce programme est à présenter lors du rendez-vous avec l'enseignante responsable de la mobilité internationale. Ce rendez-vous doit être demandé suffisamment à l'avance par rapport aux dates de dépôt des dossiers, qui seront indiquées sur le site internet.

Principales institutions faisant l'objet d'une convention avec le département Cinéma : Université de Berlin (Allemagne) ; Université de Valence (Espagne) ; Institut Technologique de Dublin (Irlande) ; Université de Bologne (Italie) ; Université de Rome 1 - La Sapienza (Italie) ; Université de Turin (Italie) ; Université d'Amsterdam (Pays-Bas) ; Université Nouvelle de Lisbonne (Portugal) ; Académie des Arts de Prague - FAMU (République Tchèque) ; Université de Lausanne (Suisse).

Se reporter à la carte complète des relations internationales de l'université Paris 8 sur le site : <http://echanges.univ-paris8.fr/move/moveonline/cooperations/search.php>.